



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Nancy, le lundi 5 février 2024

Aide sociale à l'enfance : appel à manifestation d'intérêt pour la création de plusieurs lieux de vie et d'accueil dans le département

Afin de renforcer son offre d'accueil de mineurs au sein des Lieux de vie et d'accueil (LDVA), le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle lance un appel à manifestation d'intérêt.

A propos des Lieux de vie et d'accueil

L'accueil en collectifs de moins de 8 enfants permet de proposer, à des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) sans projet de restitution à leur famille, un lieu de vie et des figures d'attachement stables qu'ils pourront investir durablement par un mode d'accueil se situant entre le placement familial et l'établissement.

Les orientations d'enfants vers ces structures visent à trouver un petit collectif durable pour des mineurs âgés de 6 à 18 ans ayant connu préalablement d'autres modes d'accueil (dispositif d'urgence, placement familial et/ou MECS).

Fin novembre 2023, le Département de Meurthe-et-Moselle comptait 7 Lieux de vie et d'accueil pour une capacité d'accueil de 54 places.

L'appel à manifestation d'intérêt

L'objectif poursuivi par le Département est donc de renforcer les capacités d'accueil en petits collectifs sur l'ensemble du territoire, qui répondent par leurs diversités de supports pédagogiques et par les caractéristiques de leurs modalités d'accueil aux besoins identifiés par le Département concernant les mineurs qui lui sont confiés. Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à exposer les attentes posées par le Département de Meurthe-et-Moselle afin d'ouvrir plusieurs lieux de vie et d'accueil dans le courant de l'année 2024.

Le Département attend des candidats qu'ils présentent des projets d'établissement et conditions d'accueil permettant de réassurer les enfants insécurisés, puis de les conduire progressivement vers l'autonomie.

Plus d'informations : <https://meurthe-et-moselle.fr/appels-a-projets/creation-lieux-de-vie-et-d-accueil-ldva>